



Voyage l'étranger pendant arrêt maladie

Par **cyrilp**, le **04/06/2012** à **13:56**

Bonjour,

Un de mes employés a fait une demande de congés il y a quelques semaines pour un voyage en Irlande. Sa demande a été refusée (il y avait déjà deux personnes absentes à cette date et sa présence était nécessaire).

Le vendredi précédent cette semaine de voyage prévu elle a obtenu un arrêt maladie d'une semaine.

J'ai depuis obtenu la preuve qu'elle s'est rendue en Irlande comme elle l'avait prévu pendant cette semaine.

Normalement le fait qu'elle aie voyagé pendant son arrêt n'est pas suffisant pour un licenciement, mais sachant que dans ce cas elle avait demandé de poser ces jours et que cela lui a été refusé pour l'organisation de la société, et que son arrêt est tombé "pile" à cette date et qu'elle s'est bien rendue là où elle avait prévu d'aller, cela peut-il être considéré comme une faute ?

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **14:34**

Bonjour,

Cela regarderait essentiellement la Sécurité Sociale mais que le salarié soit absent en restant en France ou en partant à l'étranger cela ne doit pas avoir plus de conséquence pour l'entreprise; ensuite, il en serait au Conseil de Prud'Hommes d'en apprécier...